



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Travail personnel de l'élève Collège des IA IPR

Dix essentiels sont retenus :

- L'objectif du travail personnel de l'élève est de développer l'autonomie de l'élève (domaine 2 du socle) dans ses apprentissages.
- Le travail personnel commence dans la classe, il peut être poursuivi hors la classe. Dans ce cas, il doit être articulé au travail en classe.
- Le travail personnel ne se limite pas aux devoirs. En classe, il intègre la prise d'initiative, la méthodologie de l'apprentissage (organisation, autoévaluation, révision), l'oral, la collaboration ; à l'extérieur, il inclut la recherche commandée ou personnelle, les lectures, les activités autonomes.
- L'essentiel du travail personnel doit être réalisé à l'intérieur de la classe.
- Le travail personnel hors la classe doit être raisonnable, équilibré dans le temps, étayé pour les élèves les plus fragiles,
- Les enseignants pensent souvent que le manque de réussite des élèves est dû au manque de travail à la maison. Ils doivent considérer plutôt que le manque de travail personnel est le plus souvent la conséquence d'un manque de compréhension.
- Il revient aux professeurs d'explicitier aux élèves le sens de leur travail personnel.
- Le travail personnel doit respecter dans la construction des connaissances une certaine progressivité, dont la prise en compte requiert des formes de différenciation.
- Le travail personnel doit comprendre des modalités individuelles et des modalités collectives.
- Chaque collège devrait identifier un professeur, rémunéré en IMP, pour une mission de coordination du dispositif « devoirs faits », mais plus largement de coordination du travail personnel des élèves.